



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le 04/08/2023

ID : 031-200072643-20230725-AR202325-AR



ARRÊTÉ
N°25

ARRÊTÉ

prescrivant une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Gaudens (extension de la déchetterie)

La Présidente,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-9, L.123-10, R.123-9 et L.123-6, R.123-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 05 juillet 2021 ayant prescrit la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens et précisé les objectifs et modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 06 juillet 2023 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la décision du 11 avril 2023 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Mme CHERON Evelyne en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens (extension de la déchetterie) ;

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 33 jours, soit du lundi 11 septembre 2023 à 10h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 12h00 inclus ;

Article 3. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges délibérera pour approuver la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens.
Le dossier approuvé sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne ;

Article 4. Mme CHERON Evelyne a été nommé en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse ;

Article 5. Publicité de l'enquête

Par voie de presse

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et l'objet de l'enquête sera publié, en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Par voie d'affichage

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, lisible et visible depuis la voie publique, en application de l'article R 123-11 3° du code de l'environnement, a minima, par voie d'affiches, sur le site concerné, à la mairie de Saint-Gaudens et tous lieux habituels d'affichage sur la commune.

M. le Maire de Saint-Gaudens assurera dans la commune cette diffusion d'information, certifiera l'accomplissement de ces formalités et annexera au dossier d'enquête toutes justifications utiles.

L'avis sera également affiché au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges – 4 rue de la République à Saint-Gaudens.

Par voie électronique

L'avis sera publié sur le site internet de :

- La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
- La commune de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>

Article 6. Le dossier de projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Gaudens établi par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, la note de présentation de l'enquête publique (comprenant le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, les avis écrits des Personnes Publiques Associées, l'avis de la CDPENAF, la décision de dispense d'évaluation environnementale...), seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sous format papier, à la mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sous format dématérialisé sur le site internet de :
 - La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
 - La commune de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>

Article 7. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Article 8. Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 28 septembre 2023 de 08h30 à 12h00
- Mercredi 11 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Article 9. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Gaudens – Rue de Goumetx – 31800 SAINT-GAUDENS ;
- Par courriel adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : contact@la5c.fr

Article 10. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

- Sous format papier :
 - À la mairie de Saint-Gaudens
 - Au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sous format dématérialisé sur le site internet de :
 - La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
 - La commune de Saint-Gaudens : <https://www.stgo.fr/>

Article 12. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction du service Urbanisme à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

Fait à Saint-Gaudens le 25 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Magali GASTO OUSTRIC



Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le 04/08/2023

ID : 031-200072643-20230725-AR202325-AR

